



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 13710

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les risques de plus en plus grands encourus par les personnels humanitaires dans le monde. Depuis le 29 janvier 1998, notre compatriote Vincent Cochetel, chef de la sous-délégation du haut-commissariat aux réfugiés dans le Caucase, a été enlevé. Il portait assistance à environ 100 000 réfugiés et personnes déplacées en provenance de Géorgie, de Tchétchénie, d'Ingouchie et d'Ossétie septentrionale. Cet enlèvement est un nouvel outrage. Durant les dernières années, les actes de violence contre les personnels humanitaires, aussi bien des organisations internationales que des ONG, se sont multipliés d'une façon très grave. Les prises d'otages, les enlèvements crapuleux, les assassinats ont fortement progressé. Depuis 1992, environ 140 agents des Nations unies ont été tués, dont 25 rien que l'année dernière. A l'heure actuelle, 50 employés de l'ONU se trouvent en captivité ou portés disparus. Les organisations non gouvernementales ont également payé un lourd tribut. Il souhaite donc savoir les mesures que le Gouvernement envisage de prendre, d'une part pour obtenir la libération des agents humanitaires en captivité, d'autre part pour renforcer la sécurité des personnels humanitaires, tant locaux qu'internationaux.

Texte de la réponse

A la suite de l'enlèvement, le 29 janvier 1998, de notre compatriote M. Vincent Cochetel en Ossétie du Nord, l'honorable parentaire a souhaité connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour renforcer la sécurité des personnels humanitaires dans le monde et obtenir la libération de ceux qui sont détenus. Après les événements du Caucase et d'Asie centrale dont ont été victimes en 1997 et 1998 plusieurs de nos compatriotes, le ministre des affaires étrangères a estimé nécessaire l'ouverture, le 17 février dernier, d'un dialogue avec les principales ONG françaises sur la question de la sécurité du personnel des ONG humanitaires. Lors de cette réunion, il a été notamment décidé de mettre en place un échange d'informations entre le ministère des affaires étrangères et les ONG sur la situation dans les pays à risques et d'organiser des réunions plus spécialisées sur certaines régions sensibles. Il a en outre été décidé de formaliser les mises en garde que le ministère des affaires étrangères pourrait adresser aux ONG en cas de danger pour leur personnel. S'agissant du cas de M. Vincent Cochetel, enlevé le 29 janvier dernier, alors qu'il dirigeait le bureau du HCR à Vladikavkaz, les plus hautes autorités de l'Etat suivent avec la plus grande attention la situation de notre compatriote, en très étroite coordination avec les responsables du haut-commissariat pour les réfugiés. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères évoquent le sort de notre compatriote à l'occasion de chacun de leurs fréquents contacts avec leurs homologues russes. Notre ambassadeur à Moscou intervient régulièrement tant auprès des autorités fédérales russes que dans les capitales des républiques du Caucase concernées pour leur rappeler la détermination des autorités françaises à obtenir la libération de M. Cochetel. Le ministère des affaires étrangères assure en outre un contact permanent avec la famille de notre compatriote, qui est aussi en relation avec le HCR, pour l'informer au mieux de l'état de la situation. La famille de M. Cochetel a été reçue par le Premier ministre et par le ministre des affaires étrangères, à Tours, le 29 septembre 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13710

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2418

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5679